

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du
syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon
du 13 décembre 2016 à Moustiers Ste Marie**

Présents : Antoine FAURE : Aups, Eliane BARREILLE : Conseil régional PACA ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon

Ont donné pouvoir : Jean BACCI à Eliane BARREILLE ; Delphine BAGARRY à Paul CORBIER ; Arlette RUIZ à Jaques ESPITALIER ; Jean-Paul GOLÉ à Bernard CLAP ; Charles Antoine MORDELET à Antoine FAURE ; Annick BATTISTI à Hervé PHILIBERT

1. **Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 22 novembre 2016 à Moustier Sainte Marie**
2. **Avis du Parc sur la poursuite d'exploitation d'un Centre de stockage de déchets sur la commune de Ginasservis, au lieu-dit « Pied de la Chèvre »**

Le Parc a été saisi par la Préfecture du Var pour émettre un avis sur la demande de création d'un nouveau bloc de stockage (emprise 3,8 ha) dans le cadre de la poursuite d'exploitation du site d'enfouissement de déchets. Le site est géré par le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV). A l'issue d'une présentation du projet et de l'analyse technique, les membres du Bureau émettent un avis favorable à l'unanimité.

3. **Avis du Parc sur l'installation d'un réseau de canalisations (SCP) pour sécuriser l'accès à l'eau pour les activités et la population de la vallée de la Moyenne Durance**

Le Parc a été saisi par la DDTM des AHP pour donner un avis sur l'étude d'impact de ce projet d'extension du réseau de canalisation, réseau qui emprunte la vallée de la Durance sur les communes de Vinon-sur-Verdon et Gréoux-les-Bains. A l'issue d'une présentation du projet et de l'analyse technique, les membres du Bureau émettent un avis favorable à l'unanimité en rappelant le manque de justification du prélèvement.

4. **Avis sur la déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Sillans**

Le Bureau du Parc est sollicité pour émettre un avis, a posteriori de la réunion d'examen conjoint du 6 décembre 2016, sur la déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU de Sillans en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol aux lieux dits Grand Defens et Bas Courpeyregne. Ce projet, d'une surface de 25 hectares, est situé en grande partie sur du foncier privé (3 ha acquis par la commune). A l'issue d'une présentation du projet et de l'analyse technique, les membres du Bureau émettent un avis défavorable à l'unanimité au regard du critère foncier.

5. **1997-2017 : 20 ans de passions communes**

En 2017, le Parc naturel régional du Verdon fête ses 20 ans. A cette occasion, lors du Bureau du 4 juillet dernier il a été décidé de célébrer cet anniversaire en valorisant « 20 ans de passions communes » pour nos patrimoines et en mettant en avant tous ceux qui se sont mobilisés pendant cette période et qui continuent à le faire pour les générations futures. A la demande du Bureau, la commission Diffusion des connaissances a construit un programme articulé autour de plusieurs temps forts qui a été proposé et validé par les membres du Bureau.

6. **Convention entre la DRAC – Direction régionale des affaires culturelles et le Parc**

Depuis 2001, une convention lie le Ministère de la Culture et de la Communication à la fédération des Parcs naturels régionaux de France. Renouvelée en 2015, elle a pour objectif de se décliner à l'échelle régionale, afin de fixer des ambitions communes en termes de développement culturel en milieu rural entre les Parcs et les Directions régionales des affaires culturelles. Les membres du Bureau valident la convention proposée avec la DRAC qui permet de décliner les ambitions nationales en actions de concertation et de coopération entre l'Etat et le Syndicat Mixte. L'objectif étant de donner un sens et une articulation aux potentialités existantes ou restant encore à créer sur le territoire et à établir des passerelles entre les communes (communes rurales et urbaines, intercommunalités) afin de renforcer les solidarités territoriales.

7. **Mise à disposition du Chargé de projet énergie du Parc auprès de la Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon (CCLGV)**

Dans le cadre d'un projet de la CLGV, en lien avec le Syndicat Mixte du Haut Var (SMHV), ayant pour objet d'impulser une réflexion sur l'implantation d'une «Ressourcerie» sur leur territoire, les membres du Bureau valident une convention de partenariat permettant la mise à disposition du chargé de projet Energie du Parc auprès de la CCLGV pour un montant de 4 945 €.

8. **Convention de partenariat avec la CCLGV, pour l'aide à la conception d'un SIG**

Dans le cadre de son projet de service, la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon sollicite le Parc pour un appui à la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) qui permettra la structuration et à l'accès à l'information géographique pour ses agents. Ce projet répond à une logique de mutualisation d'expertise avec le Parc et d'amélioration des pratiques au sein de l'intercommunalité. Les membres du Bureau valident une convention de partenariat permettant la mise à disposition du technicien SIG du Parc auprès de la CCLGV pour un montant chiffré à 5 580 €.

9. Convention Espace valléen Parc / Région / Etat

Les membres du Bureau valident la convention proposée entre L'Etat, la Région et le Parc, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2015, définissant la participation du Parc du Verdon à la politique régionale pour la montagne en Provence-Alpes-Côte d'Azur et à la politique interrégionale de massif des Alpes 2015-2020, ainsi que les obligations et engagements des trois parties signataires. La Région et l'Etat, au travers cette convention soutiennent la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique de l'« Espace Valléen » sur le territoire.

10. Point d'information sur le déploiement des itinéraires de randonnée 2017/2018

Dans le cadre de la stratégie de développement touristique du Parc, et en lien avec le programme Espace valléen, plusieurs circuits de randonnée sont à l'étude. Les objectifs recherchés sont de relier plusieurs villages, de valoriser les paysages et les patrimoines locaux, de créer une dynamique de mise en réseau des professionnels du tourisme et de développer une offre d'itinérance, accessible à un large public sur plusieurs jours. Ces circuits sont construits en lien avec les communes, les intercommunalités et les départements 04 et 83. Ils ont pour certains déjà obtenu le label GR de pays par la FFRP. La démarche et son état d'avancement, sont présentés pour information aux membres du Bureau.

11. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau valident les dossiers de demandes de subventions suivants et leur plan de financement :

- Sollicitation de la dotation de l'Etat au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 125 000 €
- Une vie culturelle dynamique : de la mise en réseau à l'attractivité du territoire
Cout total HT : 31 268,80 € / LEADER / FEADER : 16 885,15 € / Région : 11 256,77 € / Autofinancement : 3 126,88 €
- Suite de l'inventaire du patrimoine bâti lié à l'eau (mai 2017 à Aout 2017)
Cout total TTC : 17 000 € / Région – SRI (50 %) : 8 500 € / Autofinancement (50%) : 8 500 €
- Achat véhicules électriques : évolution du plan de financement :
Coût total HT : 41 334 € / Etat : 20 000 € / Autofinancement : 8 266 €

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

à Moustiers Sainte Marie, le 20 décembre 2016

**Le Président,
Bernard CLAP**

